

3 H
Société par actions simplifiée
au capital de 6.000,00 euros
Siège social : Espinouse
(48600) LA PANOUSE
798 929 592 RCS MENDE

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 03 DECEMBRE 2024

Le 3 décembre 2024, à 11 heures, les associés de la Société 3 H se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social Espinouse (48600) LA PANOUSE, sur convocation faite par le représentant légal de la Société, Monsieur Wilfrid HUGONI.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Monsieur Wilfrid HUGONI préside la séance en sa qualité de représentant légal de la Société.

Le Président de Séance constate que sont présents :

- Monsieur Wilfrid Bertin HUGONI, demeurant au 4, Impasse du petit bois (48600) GRANDRIEU,
- Monsieur Flavien HUGONI, demeurant Rue des Sapins (48600) GRANDRIEU.

Total des actions des associés présents ou représentés : 60 détenues en pleine propriété sur les 60 actions composant le capital social.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le texte des projets de résolution ;

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des associés suite au décès de Monsieur Henri HUGONI et aux cessions d'actions du 1^{er} décembre 2024 ;
- Nomination d'un nouveau Président ;
- Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article « Objet » des statuts ;
- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article « Siège social » des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**PREMIÈRE RESOLUTION – MISE A JOUR DES ASSOCIES SUITE A DECES ET AUX
CESSIONS D’ACTIONS**

L'assemblée générale extraordinaire, prend acte du décès de Monsieur Henri HUGONI intervenu le 19 août 2019.

Suivant acte de notoriété reçu le 21 octobre 2019 par Maître Christian DALLE, Notaire à GRANDRIEU (48600) et cessions d’actions intervenu le 1^{er} décembre 2024, les associés prennent acte de la nouvelle répartition du capital social.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION – NOMINATION D’UN NOUVEAU PRESIDENT

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer Président, pour une durée illimitée à compter du 19 août 2019 :

- **Monsieur Wilfrid HUGONI**, demeurant 4 Impasse du petit bois 48600 GRANDRIEU ;

Monsieur Wilfrid HUGONI déclare accepter ses fonctions. Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier, à compter du 19 août 2019 l'objet social pour :

- La production et revente d'électricité au moyen de panneaux photovoltaïques ;
Et, d'une façon générale, toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

En conséquence, l'article « Objet » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 2 – Objet »

La Société a pour objet :

- La production et revente d'électricité au moyen de panneaux photovoltaïques ;
Et, d'une façon générale, toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. »

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer, à compter du 19 août 2019 le siège social au :

75 Route d'Espinouse, LA PANOUSE (48600)

En conséquence, l'article « Siège social » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 – Siège social »

*Le siège social est fixé au 75, Route d'Espinouse 48600 LA PANOUSE
Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. »*

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

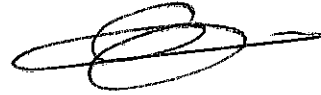
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Monsieur Wilfrid HUGONI

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large initial 'W' and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.

Monsieur Flavien HUGONI

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.